

PREFECTURE

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

ARRETE en date du 28 JUIN 2019
portant nomination des membres de la commission de contrôle
Commune de SAINT-RAPHAËL

Le préfet du Var,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11,

Vu la loi n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle – commune de Saint-Raphaël,

Vu les résultats des élections municipales et communautaires de mars 2014,

Vu les propositions du 24 juin 2019 du maire de la commune de Saint-Raphaël,

Considérant qu'il convient de nommer les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires,

Considérant que les conseillers municipaux prêts à participer aux travaux sont pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle sur la commune de Saint-Raphaël est abrogé.

ARTICLE 2 : Sont nommés, jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseillers municipaux, membres de la commission de contrôle de la commune de Saint-Raphaël, les conseillers municipaux dont les noms suivent :

- Monsieur Jean-Pierre PABAN, titulaire, Monsieur Ludovic LEMAIRE, suppléant ;
- Madame Raymonde GHIO, titulaire, Madame Claudette VERMESCH, suppléante ;
- Monsieur Gérard COHEN, titulaire, Monsieur Lionel TOMICO, suppléant ;
- Madame Emmanuelle BROHÉE, titulaire, Monsieur Stéphane LEMOINE, suppléant ;
- Madame Patricia HAUTEUR, titulaire, Madame Eliane ROGEZ, suppléante.

ARTICLE 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par voie d'affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Saint-Raphaël sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulon, le 28 JUIN 2019

Pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général

Serge JACOB